

Merci Monsieur le Président.

Dix ans après la prolongation du TNP pour une période indéfinie, l'issue de la présente Conférence d'examen établira son orientation future. Cette Conférence est une occasion unique de faire ressortir le fait que le TNP demeure pertinent, de maintenir l'entente de 1995 en ce qui concerne la « permanence avec responsabilisation », de tirer profit du succès de la Conférence d'examen de 2000, de relever efficacement les graves défis qui ont surgi depuis et tracer l'avenir du Traité.

Notre tâche commune est de garantir le maintien de l'autorité et de l'efficacité du TNP, tout en conservant l'équilibre établi au titre des trois grands principes qu'il sous-tend, qui sont indissociables et se renforcent mutuellement. Mon propos ici est de faire ressortir certains des grands enjeux tout en donnant un aperçu de nos priorités.

Tout d'abord, le Canada souhaite que la Conférence d'examen aboutisse à des résultats équilibrés et importants, qui vont dans le sens des objectifs du Traité dans chacun des trois grands piliers.

En ce qui a trait au désarmement nucléaire, nous souhaitons la mise en œuvre concrète des engagements déjà acceptés. Les 13 étapes demeurent un objectif repère contre lequel évaluer les progrès vers l'élimination des armes nucléaires. Nous présenterons à cet égard un certain nombre de propositions. Nous reconnaissons en outre qu'il faut agir conformément aux autres engagements pris en 2000, notamment l'accord pour amorcer des discussions afin de codifier les garanties négatives de sécurité, de renforcer les zones exemptes d'armes nucléaires et d'en créer de nouvelles, ainsi que d'élargir l'appui aux activités concertées de réduction des menaces, par exemple le Partenariat mondial, dans lequel le Canada et 21 autres pays se sont activement engagés.

Les progrès en matière de désarmement nucléaire ont été contrés par l'impasse dans laquelle est demeurée la Conférence du désarmement (CD), et qui l'a empêchée de remplir les tâches précises qui lui avaient été confiées par la Conférence d'examen de 2000 du TNP, à savoir négocier un Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT) et établir un organe subsidiaire sur le désarmement nucléaire. Il faudra que les capitales se joignent en rendre compte que l'entente sur un programme de travail de la CD sera plus bénéfique pour la sécurité de tous pays. Le Canada appelle à tous les États membres de la CD de démontrer de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour rendre à la Conférence sa capacité d'accomplir sa tâche.

J'aimerais en aborder une question à laquelle le Canada tient vivement depuis longtemps, soit l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Le Canada a déployé de vastes efforts afin d'encourager tous les États non encore parties, notamment ceux dont la ratification est requise pour son entrée en vigueur, à ratifier le Traité. Je lance à nouveau cet appel devant cette assemblée. Pourquoi ne pas fermer définitivement la porte d'entrée à la prolifération et, en même temps, empêcher la prolifération verticale?

Depuis la dernière Conférence d'examen, la prolifération nucléaire, tant horizontale que verticale, a été une autre source de vives inquiétudes. Cet état des choses est regrettable, mais il serait stérile d'en rester à ce constat : nous devons nous mettre d'accord et prendre des mesures correctives. Les États parties au TNP peuvent faire beaucoup pour raffermir les

engagements actuels et relever les nouveaux défis. Le Canada a un engagement de longue date aux efforts internationaux renforcés pour s'assurer que les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, ne se répandent pas aux États ni aux terroristes qui seraient prêts à s'en servir dans n'importe quelle circonstance. Les révélations récentes au sujet de réseaux de trafic nucléaire montrent bien la dimension commerciale croissante de la prolifération, un défi sérieux au régime international de la non-prolifération.

Il y a longtemps que tous les États parties auraient dû se conformer aux exigences d'adhésion au Traité par la conclusion d'accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous constatons que 39 États parties n'ont pas encore satisfait à cette exigence fondamentale : c'est une non-conformité, et une vulnérabilité des vérifications qui doit être remédié. De façon à favoriser plus efficacement la conformité, le Canada demande à la Conférence d'examen de reconnaître qu'un accord global de garanties et un Protocole additionnel constituent la norme de garanties du TNP en application de l'article III du Traité. Compte tenu des types d'activités de prolifération que nous avons constatés ces cinq dernières années, nous ne saurions faire moins.

Pour maintenir la confiance dans le Traité, nous devons également veiller à ce que les utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires ne puissent en aucune façon favoriser la prolifération des armes nucléaires. Par suite des expériences récentes, il incombe à la Conférence d'examen de préciser les rapports entre les diverses obligations en vertu du Traité. Il devrait être clairement établi que le droit des États parties d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en vertu de l'article IV n'est pas absolu, mais conditionnel au respect des obligations énoncées aux articles I, II et III, ce qui revient à dire que ce droit est pondéré par des obligations, tant pour les fournisseurs que pour les États bénéficiaires, de même que pour ceux qui se dotent de leur propre capacité nucléaire. Le Canada peut parler d'autorité à ce titre, en tant que pays qui bénéficie lui-même grandement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et qui est actif dans le domaine de la coopération internationale en matières nucléaires.

Monsieur le Président, la présente Conférence d'examen se tient après que son autorité et son intégrité aient subi récemment plusieurs grands camouflets. La RPDC a manifesté son mépris total des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires par son retrait du TNP. Le fait que la RPDC ait récemment affirmé qu'elle possède désormais des armes nucléaires et sa répugnance à reprendre les pourparlers à six parties font ressortir le grave risque que pose le programme nucléaire de la RPDC à la paix et à la sécurité régionale et internationale. Nous pressons la RPDC de réintégrer le TNP, de démanteler son programme d'armement nucléaire de manière totale, vérifiable et irréversible et d'accepter les garanties complètes de l'AIEA sur ses programmes nucléaires. Le passé de l'Iran en matière d'activités nucléaires non déclarées et les efforts de ce pays pour acquérir le cycle complet du combustible nucléaire laissent craindre que ses dirigeants veuillent se doter d'une capacité d'armement nucléaire, contrairement aux engagements de ce pays envers le désarmement et la non-prolifération nucléaires. La seule garantie objective de la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran est la cessation permanente des activités d'enrichissement de l'uranium et autres activités susceptibles d'entraîner la prolifération.

Le TNP est un instrument juridique presque universel qui enchâsse une norme universelle. Le Canada presse vivement les trois États qui n'ont jamais adhéré au Traité, à savoir l'Inde, Israël et le Pakistan, de s'y joindre en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. L'abandon

des programmes d'armement nucléaire, notamment de la part des États qui exploitent des installations nucléaires non garanties et qui ne se sont pas encore joints au Traité constituerait une contribution importante dans le sens du raffermissement de la paix et de la sécurité aux échelons international et régional.

Monsieur le Président, l'un des grands objectifs du Canada concernant la Conférence d'examen, en plus de progrès réels dans chacun des trois piliers et dans le sens d'une totale universalité, est d'accroître globalement la crédibilité et l'efficacité du TNP. Le concept de « permanence avec responsabilisation » était de l'essence même de la prolongation indéfinie du Traité en 1995 et vient compléter la grande entente sur laquelle reposait son adoption. Du point de vue du Canada, il est temps que les États parties au TNP s'adaptent aux circonstances et modifient leur façon de faire des affaires. Force nous est de constater que le Processus d'examen renforcé, même s'il a été, dans la dernière décennie, un outil vraiment précieux, ne suffit plus pour soutenir notre Traité et promouvoir sa mise en application pleine et entière que nous recherchons tous. Nous devons faire preuve d'une attention plus soutenue et offrir davantage de possibilités aux États parties de débattre des enjeux et de promouvoir la mise en application du TNP, d'exprimer leurs points de vue sur les enjeux critiques qui touchent l'intégrité et l'autorité du Traité et de prendre des décisions sur les questions urgentes. Procéder à cet exercice une fois aux cinq ans ne convient plus. Le processus préparatoire actuel, avec ses limitations intrinsèques, ne peut offrir une tribune annuelle à la mesure de ce Traité et de nos intérêts collectifs à cet égard.

Voilà pourquoi nous proposons que les membres du TNP adoptent de nouvelles modalités pour ses réunions dans le cadre de la période que nous consacrons actuellement aux rencontres relatives au Traité. Nous préconisons une réunion annuelle d'une semaine des États parties, qui nous offrira une tribune stratégique périodique, comme il en est désormais pour la plupart des autres traités dans le domaine du désarmement. Dans le cadre de notre proposition, nous conserverions le délai nécessaire pour préparer les Conférences d'examen.

L'expérience récente prouve en outre que les États parties ont besoin d'une capacité de réaction rapide, de la possibilité de se réunir et de prendre les mesures qui s'imposent dans les circonstances extraordinaires comportant des menaces au Traité, à ses normes et à son autorité, par exemple un avis de retrait. Le monde extérieur n'en attend pas moins de nous. La capacité de convoquer ces rencontres extraordinaires serait confiée à un bureau permanent. Cette capacité d'intervention rapide n'empiéterait pas sur le mandat de l'AIEA, non plus que sur le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU, mais viendrait plutôt compléter toute mesure de ces organes, transmettant ainsi les messages les plus fermes possibles au nom des États membres du Traité.

Monsieur le Président, un TNP globalement crédible et efficace est la condition *sine qua non* de son efficacité et une garantie du maintien de ses avantages. Il est temps de faire de l'entretien préventif.

Monsieur le Président, chacun des États parties ici présent a la possibilité de prendre une mesure toute simple pour concrétiser le concept de « permanence avec responsabilisation » Dans le cadre du présent processus d'examen, le Canada s'est fait le promoteur d'un régime de rapports périodiques de tous les États parties à chaque rencontre, ce qui, à notre sens, devrait devenir une caractéristique permanente de notre fonctionnement. Déposer des rapports, nous pouvons tous le faire, autant les États dotés d'armes nucléaires que ceux qui n'en possèdent pas. Notre proposition en matière de rapports découle rigoureusement de

l'étape 12 des 13 étapes, tout en allant plus loin. Compte tenu de l'indissociabilité des trois piliers et de notre conviction que tous les États parties ont la responsabilité de promouvoir la mise en œuvre globale du Traité, nous proposons que les rapports portent sur tous les articles du TNP et sur les obligations afférentes. Ainsi, les États parties disposeraient de renseignements périodiques sur la mise en œuvre du Traité et les engagements qui en découlent. Il se dégage déjà une « culture » de faire des rapports dont nous constatons la valeur. La transparence est un aspect essentiel pour instaurer la confiance et c'est ce dont nous avons besoin : rétablir la confiance dans la collectivité du TNP.

Enfin, le Canada applaudit à une plus grande participation de tous les paliers de la société civile au travail du TNP et reconnaît leur contribution aux efforts internationaux en matière de désarmement et de la non-prolifération nucléaires. De concert avec les autres parties, nous préparerons des énoncés permettant de dûment exprimer ce facteur dans les décisions que prendra la Conférence.

Monsieur le Président, la Conférence d'examen du TNP doit relever de multiples défis et, souvent, il y a des divergences de points de vue sur ces questions. Toutefois, ce n'est pas là faire preuve de pessimisme ou de manque de vision. Tout au contraire, c'est un appel à chacun d'entre nous, à chaque État partie, de consentir des efforts décisifs et résolus et de manifester la volonté et la souplesse politiques nécessaires et ainsi parvenir à une issue efficace et équilibrée qui, à un moment où cela si nécessaire, donnera plus de force à ce Traité essentiel. Les citoyens du monde prévoient non moins de nous.

Merci.